

AUTRES INFOS PRATIQUES



L'affichage de la FFESSM et la communication

Conformément à la charte qu'il a signé, l'exploitant de la SCA s'engage à promouvoir les activités fédérales et l'image de la fédération par tous moyens, à afficher le logo fédéral, à installer le drapeau fédéral et à mettre en évidence les produits fédéraux.

Cette logique vaut pour les sites internet, documents promotionnels et autres supports de communication utilisés par la SCA.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces dispositions, la FFESSM tient à disposition des SCA les logos et autres éléments de la charte graphique en téléchargement gratuit, ainsi que des supports de communication gratuits ou en vente en boutique fédérale.

[La charte graphique fédérale](#)

[Les produits de communication](#)



Cursus de formation utilisé

Les SCA sont libres de dispenser des formations et délivrer d'autres certifications que celles proposées par la FFESSM.

Toutefois l'exploitant de la SCA s'est engagé en signant la charte qui le lie à la FFESSM, à tenir à disposition les produits fédéraux dans sa structure et à respecter les cursus fédéraux et préconisations fédérales lorsqu'il dispense dans sa structure des formations fédérales et/ou délivre des certifications fédérales.

[Le Manuel de Formation Technique](#)

Visite de la structure par l'OD

Le président de l'Organisme Déconcentré auquel la SCA est rattachée peut réaliser lui-même ou faire réaliser par une personne qu'il désigne, une visite de la structure, lors de l'instruction de la demande d'agrément et/ou en cours d'agrément, notamment afin de vérifier le respect des engagements prévus par la charte.



Le réseau des RANDOSUB de la FFESSM

Les SCA qui le souhaitent peuvent intégrer le réseau des Point Randosub, afin de mieux promouvoir les activités de randosub qu'elles proposent et organisent, et bénéficier des supports, conseils et aides attachés à ce statut de Point Randosub.

[En savoir plus sur les Points Randosub](#)